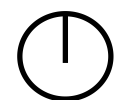




# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS  
LOCALITÉ DE CORREVEON



Échelle 1 : 1'000

Enquête publique

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité		Soumis à l'enquête publique	
dans sa séance du :		du :	
au :		au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal		Approuvé par le Département compétent	
dans sa séance du :		Lausanne, le :	
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			



Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70  
info@japo.ch  
www.japo.ch

## LÉGENDE

- Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 9 novembre 1988 et le 24 mai 2012
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions radiée (approuvée le 9 novembre 1988 et le 24 mai 2012)
- Front d'implantation obligatoire



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :  
Signature :